

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2004-14 du 05 Février 2004
portant nomination du directeur général de
l'administration et des finances du ministère de la
défense nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISA

Vu la Constitution,
Vu le décret n° 2002-12 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration et des finances ;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du gouvernement ;
Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim des membres du gouvernement.

**SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE
DECRETE**

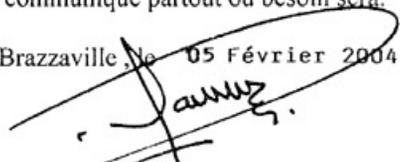
Article premier : Le commissaire colonel **MOPENDZA Ambroise** précédemment en service à la direction centrale du commissariat (DCC) est nommé directeur général de l'administration et des finances du ministère de la défense nationale en remplacement du commissaire colonel **OKOUA Marie Symphorien** appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le commissaire colonel **MOPENDZA Ambroise** percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du commissaire colonel **MOPENDZA Ambroise**, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-14

Fait à Brazzaville, le 05 Février 2004


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la présidence de la
République, chargé de la défense nationale.

Le ministre de l'économie, des finances et du
budget,


Général de division Jacques Yvon NDOLOU


Rigobert Roger ANDELY.-